L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 24 NOVEMBRE 1876. 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 24 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear,—continuation de la vente d'articles de fantaisie au No 55, rue Royale.

Par O. Valeton, au No. 49 rue Po, dras-fonds de grocerie.

Par M. W. Newman, au No 63 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Par Placide J. Spear, au No 31 de la rue Royale bijouterie, argenterie, plaqué, pendules, etc.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 33 de la rue des Magasins—jupons feutre et balmoral, lingerie, broderies, "notions," écharpes, dentelles, bandes ; ciseaux, fusils de chasse, etc., etc.

SPECTACLES.

Vendredi, 24 novembre 1876.

VARIÉTÉS—Rose Michel.

ACADÉMIE—Help, au bénéfice de M. Jos. Murphy

Les Robert Macaire du suffrage universel.

Lorsque nous avons lu les ordres de Grant à Sherman ordonnant la concentration des troupes aux endroits où devaient être comptés les 19 votes électoraux disputés, nous avons dit que ces grands mouvements militaires ne pouvaient avoir pour objet d'empêcher qu'on volât par la fraude l'unique vote électoral qui manquait à Tilden, mais bien de protéger contre toute violence extérieure, les manipulateurs radicaux chargés de l'escamotage électoral arrêté déjà dans le plan des conspirateurs.

Tous les incidents qui se sont produits depuis ces fameuses instructions à Sherman, n'ont fait que nous confirmer dans la conviction que c'était un parti pris, de la part des meneurs radicaux, de faire donner à Hayes les 19 votes des trois Etats du Sud, prétendus douteux, et que l'armée n'aurait d'autre rôle à jouer que de protéger les compilateurs dans leur opération de mutilation du suffrage universel.

Nous n'aurions pu dire au juste comment s'y prendraient les Bertrand de la fraude électorale pour arriver au résultat qui leur était commandé, car les obstacles étaient nombreux et variaient de nature dans chaque Etat, mais ce que nous pressentions c'est qu'ils avaient pour consigne de les tourner quand il ne pourraient les franchir et d'arriver au but par n'importe quel chemin détourné quand la grande route leur serait barrée.

Les compilateurs de la Caroline du Sud ont, les premiers, touché le but, au moment où on s'y attendait le moins. Violant ouvertement leur engagement solennel et foulant aux pieds l'ordre de la Cour Suprême, ils se sont réunis secrètement et ont déclaré élus tous les radicaux, annullant virtuellement l'élection de Wade Hampton lui-même, en donnant à la Législature une majorité radicale.

Le tour fait, ils se sont ajournés sine die et ils ont probablement disparu de la scène et seront introuvables.

Ce qu'ils ont fait est contraire à la loi, contraire à l'ordre de la Cour, monstrueux, inouï, tout ce qu'on voudra. Mais ceux qui ont conseillé cette fourberie digne de Scapin, en avaient calculé les conséquences. En admettant que la Cour suprême lance de nouveaux ordres, comment les exécutera-t-on ? Les compilateurs ne pourront sans doute pas être retrouvés. S'ils le sont, ils se retrancheront derrière le texte de la loi d'après lequel leurs pouvoirs expirent au bout de dix jours. On les condamnera pour mépris de cour—que leur importe ? La Cour déclarera nuls tous leurs actes. Mais cela empêchera-t-il le gouverneur Chamberlain de certifier que les électeurs de Hayes ont été élus ?

Le plus que puissent faire les démocrates sera d'obtenir une injonction contre le gouverneur Chamberlain et contre les électeurs de Hayes, mais si cette injonction n'est pas plus respectée que les ordres précédents de la Cour, ces électeurs se réuniront secrètement et procéderont de nuit dans quelque coin, à leur opération électorale, et on ne saura ce qu'eux et Chamberlain auront fait que lorsque les documents donnant les 7 votes de la Caroline du Sud à Hayes seront déjà parvenus à Washington.

Par ce qui vient de se passer dans la Caroline du Sud, nous pouvons juger de ce qui se fera en Floride et dans la Louisiane. Si du bureau, auquel la loi et un ordre de cour interdisaient formellement de supprimer des votes, s'est permis de mettre de côté les votes de deux comtés, que devons-nous attendre de notre propre bureau auquel la loi donne le pouvoir discrétionnaire de supprimer les votes ad libitum ?

L'impudeur et le cynisme qu'affichent les radicaux dans l'exécution de leurs plans, indignent déjà tous les honnêtes gens et on se demande même s'il serait politiquement et moralement possible d'inaugurer un président qui serait déclaré élu sur des déclarations aussi monstrueusement illégales et frauduleuses que celles du bureau de la Caroline du Sud.

Cela paraît tellement impossible qu'on suppose déjà que le but réel de la conspiration est non de faire arriver Hayes à la présidence, mais simplement d'empêcher Tilden d'y arriver. Mais, alors, si aucun candidat n'a obtenu la majorité des votes électoraux, c'est la Chambre des représentants qui élira le Président et elle nommera certainement Tilden. C'est là assurément la solution légale, et ici le plan de la conspiration est encore obscur.

Cependant, on en sait assez pour craindre une nouvelle complication basée soit sur l'action du Sénat, soit sur une opposition de la part du cabinet qui ne serait rien autre chose qu'un coup d'état.

Jusqu'à présent, nous ne voyons à l'œuvre que les Bertrand chargés de tirer les marrons du feu, mais les Robert-Macaire qui se réservent de les manger, n'entreront en scène que plus tard, au moment décisif. Seulement, le dénouement pourrait être différent de celui qu'ils ont arrangé. Ne joue pas au César qui veut. Et celui qui voudrait parodier les grands faiseurs de coups d'état pourrait trouver le soir un logement aux Tombes en place d'un lit somptueux à la Maison Blanche.

Les coups d'état qui réussissent ont leur raison d'être, et ils ne réussissent que s'ils ont l'assentiment tacite d'une grande partie du peuple.

Nos conspirateurs ne sont pas des hommes d'Etat ayant en vue le triomphe d'un principe ou d'une grande idée nationale. Ils constituent simplement une bande de Cartouche qui, après avoir dévalisé pendant quinze ans le Trésor public, veulent se perpétuer au pouvoir en volant avec effraction une présidence dans les boîtes du scrutin.

Le peuple américain ne paraît pas d'humeur à supporter un pareil exploit et et nous avons tout lieu de croire que bonne et prompte justice sera faite le 5 mars des Robert Macaire et de leurs compères les Bertrand, s'ils veulent empêcher l'élu du peuple de prendre possession de la présidence.

LES AFFAIRES—Un journal républicain de New York, qui déclare "qu'on est presque certain davance que le résultat en Louisiane et dans la Floride sera le même que dans la Caroline," dit ce qui suit:

Depuis tantôt quinze jours que dure la crise, les affaires sont entièrement paralysées. Le pays tout entier souffre d'une incertitude que les politiciens semblent prolonger à dessein. Il est grand temps que cela finisse, si l'on ne veut pas que la saison d'hiver, sur laquelle le commerce comptait pour reprendre quelque essor, ne soit complètement perdue.

ARRETEZ ICI—FAITES FORTUNE—GRAND TIRAGE EXTRA 4 DÉCEMBRE, L. S. L. C.

OPINION DE L'HON. J. S. BLACK SUR LA VICE-PRÉSIDENCE.—Si, en vertu du douzième amendement à la Constitution, la Chambre est appelée à élire le successeur de Mr Grant, le devoir du Sénat, une fois le choix fait, sera d'élire le vice-président, qui le prendra parmi les personnes auxquelles le collége électoral aura donné une majorité de ses voix pour le second poste de la république.

L'hon. Jeremiah S. Black, l'éminent jurisconsulte, avocat général sous Mr Buchanan, a exprimé à ce sujet une opinion que nous croyons devoir reproduire.

La première clause du douzième amendement, dit-il, veut en outre de ce qu'exige l'article 2 de la Constitution, que le président et le vice-président des Etats-Unis ne soient pas habitant du même Etat. C'est là une condition, un élément essentiel d'éligibilité. Le Sénat et la Chambre, qui remplissent les fonctions du collége dans le cas où celui ci ne parviendrait pas à élire le premier et le second magistrat de l'Union, sera tenu d'observer la clause que les électeurs ne sauraient enfreindre.

Le Sénat ne pourra donc pas choisir Mr Wheeler, qui est citoyen de New York, [illegible] d'élire Mr Hendricks, le seul candidat que présente le collége, le seul qui soit éligible.

L'INFAMIE MONUMENTALE.—C'est ainsi que le *Herald* caractérise la conduite du bureau des compilateurs de la Caroline du Sud.

Eh bien ! Il s'est trouvé un journal, le New-York *Times*—et il ne sera pas le seul—et il se trouvera des légistes pour justifier cette infamie.

L'un des compilateurs a déjà donné sa démission de membre du bureau afin d'avoir un prétexte de se soustraire à l'exécution des ordres de Cour.

On ne sait pas encore de quel prix sera payé l'infamie, ni de quelle bourse ce prix est sorti ou sortira.

LE COMPTE DES VOTES DANS LA CAROLINE DU SUD.—La dépêche suivante adressée de Columbia, le 18, au *Herald*, explique la raison pour laquelle les démocrates de la Caroline ont dû s'adresser à la Cour Suprême.

On écrit de Columbia au *Herald*, en date du 18:

La décision rendue hier par la Cour suprême enjoignant au Bureau des scrutateurs de compter les votes d'après les relevés fournis par les scrutateurs des comtés. Si le Bureau s'était conformé strictement aux ordres de la Cour, on aurait évité des complications pour l'avenir. Mais le Bureau n'a pas tenu compte de la décision. Il a commencé à comparer les relevés des commissaires des precincts électoraux avec ceux des scrutateurs des comtés. Les démocrates ont protesté, mais le Bureau a néanmoins continué ses opérations.

Il a bientôt découvert que les relevés des comtés donnant de fortes majorités républicaines fourmillaient d'erreurs, d'irrégularités et d'illégalités, tandis que les relevés des comtés démocrates étaient corrects et conformes aux lois électorales. Ces erreurs étaient si évidentes et si fortes que si le Bureau avait exercé des fonctions judiciaires, les votes de precincts entiers auraient été exclus, ce qui changerait le résultat de l'élection dans l'Etat. Le Bureau a été tellement surpris qu'il a renoncé à sa première méthode et a continué ses opérations en se basant plus que sur les relevés des scrutateurs des comtés.

Les démocrates ont protesté alors contre ce changement, et ont insisté pour que l'on compare les relevés des commissaires des precincts avec ceux des scrutateurs de comtés, mais on a de nouveau repoussé leurs exigences. On est arrivé ainsi à un prompt recensement des votes.

LA DERNIÈRE LETTRE DE M. DE MOLINARI.—Nous reproduirons en entier dans les numéros de demain et de dimanche, la vingt-et-unième et dernière lettre, adressée des Etats-Unis au *Journal des Débats* par M. G. de Molinari. Le spirituel écrivain y résume ses impressions qui sont celles d'un observateur aussi sagace qu'impartial et chez lequel la critique n'a rien de malveillant. Les appréciations de M. de Molinari sont assaisonnées de quelques pointes sur certaines habitudes du peuple qu'il vient de visiter, mais elles sont, en général, bienveillantes et remarquablement justes en égard au court séjour fait aux Etats-Unis par le rédacteur des *Débats*. Nous regrettons qu'il n'ait pu rester jusqu'à l'élection présidentielle et assister aux complications qu'a fait surgir la prétention des meneurs radicaux de garder le pouvoir exécutif par la fraude. Il eût pu édifier les lecteurs européens sur le caractère véritable de la crise dans laquelle vient d'entrer la république américaine.

VICK'S FLORAL GUIDE.—Nous avons reçu le Guide floral de Vick pour 1877. Cette jolie et intéressante publication, qui ne se vend que 25 cents, se recommande d'elle-même à tous les amateurs d'horticulture. Elle contient une quantité de matières intéressantes pour les amateurs comme pour les jardiniers de profession, accompagnées de fines gravures.

Dans le but d'encourager la culture des fleurs, M. Vick offre $40.00 comptant pour être distribués en 4 prix à toute exposition d'Etat: un 1er prix de $20 pour la meilleure collection de fleurs taillées, un 2e prix de $10, un 3me de $5 et un 4me prix consistant en une chromo-lithographie de fleurs. Ces prix ne seront répartis qu'entre les amateurs.

M. Vick, comme on sait, est un grand pépiniériste fleuriste à Rochester, Etat de New York. On trouvera son Guide à tous les dépôts de journaux et magasins.

THÉATRE DES VARIÉTÉS—La vogue de Rose Michel semble augmenter plutôt que diminuer avec le nombre des représentations. C'est décidément une pièce à succès. Les artistes s'y montrent tous à la hauteur de leurs rôles, et nous les en félicitons bien sincèrement. Le public, qui en thèse générale préfère le rire aux pleurs et la gaîté aux émotions poignantes, prend un tel intérêt aux épreuves de la pauvre Rose qu'il n'hésite pas à retourner plusieurs fois au théâtre pour voir la même pièce. Il faut dire aussi que le rôle de l'héroïne est admirablement compris et interprété par miss Rand dont le talent à la fois gracieux et pathétique est vivement apprécié parmi nous. Rose Michel restera sur l'affiche jusqu'à la fin de la semaine, y compris dimanche.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Ce soir, second bénéfice et représentation d'adieu de Joseph Murphy. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il y aura foule, car M. Murphy a non seulement beaucoup d'admirateurs mais un nombre considérable d'amis personnels. Le bénéficiaire remplira dans *Help*, qui fera les frais de la soirée, quatre rôles différents qui mettront en relief les diverses phases de son talent. La pièce est trop connue pour que nous en parlions ; on se rappelle qu'elle a eu un grand nombre de représentations à l'Académie, l'année dernière, et que le public l'a fort applaudi.

MAINTENANT OU JAMAIS. LA FORTUNE EST INCONSTANTE. GRAND TIRAGE EXTRA 4 DÉCEMBRE, L. S. L. C.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Le dépouillement officiel des élections municipales de Marseille a terminé seulement ce matin.

Les candidats portés sur la liste radicale du comité central ont tous été nommés.

Electeurs inscrits, 57,004, dont le quart est de 14,251.

Votants, 23,423.

M. Jouvet, le premier nommé de la liste du comité central, a obtenu 21,570 voix.

M. Gilly-la-Palud, le dernier nommé, a obtenu 19,363 voix.

TEMPERATURE—23 novembre 1876. Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin	53	11
Midi	53	11
3 P. M.	55	13
6 P. M.	54	12

Nous avons eu le plaisir de recevoir la visite de Mr Cheevers, l'agent de la troupe du célèbre Sothern qui doit remplir un engagement au Théâtre des Variétés.

Nous avons également reçu la visite de Mr J. H. Mack, agent de la troupe de miss Geneviève Rogers, qui doit remplir un engagement à l'Académie de Musique. Mr Mack a été autrefois l'agent de la charmante Lotta, et tout dernièrement, de la troupe de minstrels de Kelly et Leons.

LE MOMENT DÉCISIF EST ARRIVÉ. TIRAGE EXTRA, 4 DÉCEMBRE. [illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

BUREAU DE RETOURS.

Séance du [illegible].

[illegible] Stoughton, Parker, Farwell, Clarke et Stevenson. Pour les démocrates, MM. Palmer, Trumbull, Bigler, Julian et G. B. Smith.

Le général Anderson, à propos d'un article du *Democrat*, se lève pour une question de privilége et dit que la loi de 1870-72 était différente de la loi actuelle qui ne l'exclut pas du Bureau.

Le juge Spofford, un des avocats des candidats démocrates, fait la motion que les superviseurs ou d'autres personnes étant en possession de retours électoraux, soient tenus de les remettre immédiatement aux officiers du Bureau. Mr. Spofford dit que plusieurs de ces retours n'ont été enregistrés qu'une semaine après leur arrivée à la Nlle-Orléans. Ils restent donc plus longtemps que de raison dans les mains des superviseurs ou des candidats républicains. La preuve en est fournie pour les paroisses Ouachita, Lafayette, Est Baton-Rouge, Rivière Rouge, Franklin, Caddo et d'autres paroisses.

Une copie de la lettre circulaire adressée par D. J. M. A. Jouett, secrétaire du comité républicain de campagne, aux inspecteurs d'enregistrement, montre qu'il leur était recommandé de porter les votes républicains de leurs paroisses à la hauteur des chiffres actuels.

La motion est signée partout le comité de consultation démocrate. Le général Anderson dit qu'il avait déjà déclaré qu'il pensait que les retours de St. Landry étaient dans la ville, mais qu'il avait reçu une dépêche lui annonçant que l'inspecteur avec les retours était en route seulement.

Le gouv. Wells dit que s'il recevait les affidavits, il prendrait quelque mesure à ce sujet, mais qu'il ne connaît pas de loi donnant aux officiers du Bureau des Retours le droit ou l'autorité de forcer les inspecteurs à faire leurs retours.

Le juge Spofford demande que le Bureau annonce l'ordre dans lequel les paroisses contestées seront appelées.

Le gouv Wells répond qu'il informera les avocats du jour où une paroisse sera appelée.

Le génl. Anderson suggère que la paroisse d'Est-Baton-Rouge soit appelée la première.

Le gouv. Wells dit que cela peut être pris en considération aujourd'hui ou demain.

Sur motion de M. Anderson, il est ordonné que les inspecteurs qui sont en ville seront prévenus de remettre leurs retours au Bureau.

Le col. Zacharie lit une lettre du col. Bush, vice-président du comité central démocrate, faisant sentir au bureau la nécessité de nommer le Dr Kennedy membre du dit bureau, si les opérations doivent être conduites dans un esprit de loyauté et de justice.

Une requête est aussi présentée pour avoir une représentation démocratique parmi les clercs et commis.

Le gouv. Wells dit que la force cléricale est au complet mais que le bureau s'occupera de l'élection du Dr Kennedy.

Le colonel Zacharie fait enregistrer certains documents établissant des fraudes radicales dans l'affaire de la paroisse Lafourche.

Plusieurs motions sont faites par Mr McGloin et déposées.

Le colonel Zacharie demande si les retours de la paroisse Morehouse sont arrivés. Le secrétaire répond négativement.

Le juge Spofford demande que les avocats du comité démocrate puissent inspecter les retours d'Est-Baton-Rouge, les protestations etc., avant que ces retours ne soient pris en considération.

Le gouverneur Wells consent à faire délivrer des copies des documents.

M. McGloin dit que le comité démocrate éprouvera beaucoup de difficultés à avoir ses témoins dans la ville en temps utile pour les cas contestés, s'il n'est pas informé d'avance de la nature des contestations.

Il demande que les retours dans les paroisses contestées soient ouverts et le caractère des protestations soit connu, afin de donner aux avocats la possibilité de préparer les témoignages.

Le gouv. Wells répond que les règles adoptées par le Bureau ne peuvent être changées.

Le Bureau alors se retire en séance exécutive.

Séance Exécutive.

Wells—Apportez les retours de la paroisse Madison. Je crois qu'il n'y a pas de contestation.

Les retours de cette paroisse sont apportés. Le paquet 2 porte: "Paroisse de Madison, retours d'élection, Philip Joseph, supervisor." Pas de timbre de poste.

Wells—Qu'y a-t-il sur l'autre paquet ?

Anderson—La même inscription, je suppose.

Dans un des paquets on trouve une enveloppe contenant des affidavits.

Anderson lisant "Etat consolidé, paroisse Madison". Remarques: L'élection a eu lieu aux différents polls, conformément à la loi, excepté quant au poll 8, dont je n'ai pas le retour, au sujet de quoi vous trouverez un rapport supplémentaire, signé Ph. Joseph, supervisor. P. J. Wasson, greffier de cour du 13ème district judiciaire.

Mr J. B. Smith—Est-ce là le rapport supplémentaire qui y est attaché?

Anderson—Non. Ce rapport dit que l'élection a eu lieu régulièrement conformément à la loi. Maintenant le rapport supplémentaire dit qu'au poll 8 l'élection a eu lieu assez régulièrement jusqu'à la clôture du poll à 6 heures; que lorsque le compte des polls commença un corps d'hommes armés parut et présentant leurs fusils et pistolets à la tête des commissaires, prit possession de la boîte et l'emporta; que depuis ce temps on ne l'a pas revu et on n'en a pas entendu parler. On ne sait rien du vote reçu à ce poll, excepté la déclaration assermentée de deux commissaires du poll. Cette déclaration donne le résultat suivant: Kellogg 63, Burch 63, Marks, 63, Sheldon 63, Levissee 63, Brewster 63, Joffrion, 63 Packard 63, Antoine 63, tous les officiers de paroisse 63.

Le gouv. Palmer—Est-ce là le poll 8 ?

Anderson—Oui.

Wells—Lisez le vote et nous laisserons de poll de côté.

Anderson, lisant,...

Electeurs présidentiels.

Kellogg	2531	Marks	2506
Burch	2511	Levissee	2511
Joseph	2516	Brewster	2506
Sheldon	2509	Joffrion	2509

Maintenant les électeurs de Tilden: McEnery 332, Wickliffe 315 St Martin 331, Il y a quelque confusion.

Trois noms sont donnés à la place de Mr Poché. Un est Félix P. Poché,—un est J. O. Poché,—un est J. B. Poncher

Wells.—Le compte général.

Anderson.—F. P. Poché 103, J. O. Poché 158.

Wells.—Le total.

Anderson—333. C'est évidemment tout pour le même candidat, mettons le à 333, je suppose.

Wells—Ensuite il y a DeBlanc, 306. Wm. M. Seay, 306. Cobb, 331. Cross, 316. Tout cela sans compter le poll 8.

Mr Smith—C'est-à-dire que vous prenez le poll 8, en considération.

Anderson—Non, le poll 8 est en dehors de tout cela.

Palmer—Je veux dire qu'il y a un retour du poll 8 et le résultat est de très peu semblable à celui que vous avez.

Anderson—Que trouvez-vous pour Kellogg ?

Palmer—266. Il n'y a pas de retour du poll 9 ici. Qu'avez-vous pour ce poll 9 ? Vous dites 266.

Anderson—Non, nous verrons au poll 9.

Palmer—Je puis voir ce que c'est. Il est ici le poll 9 à la place du poll 8.

Kenner—266.

Anderson—Regardez pour McEnery sur le même rôle.

Kenner—McEnery 49.

Palmer—Je crois que cela montre parfaitement que le retour du poll 9 a été mis à la colonne du poll 8.

Anderson—Oui, parceque tous les électeurs Kellogg ont ici 266 et tous les électeurs Tilden 49. C'est dans le poll 8.

Packard 2510. Nicholls 287. Prendrons-nous ce poll en considération ou non ?

Wells—Non, pour le moment. Nous demanderons des preuves.

Anderson — Qu'allons-nous examiner maintenant ?

Wells—J'ai demandé les retours des paroisses Union et Natchitoches. Mr Roche a promis.

Le remise des retours des paroisses Natchitoches et Union est retardée de plus d'un quart d'heure. Dans l'intervalle, le Bureau reçoit une communication de J. S. Richardson, superviseur des E. U., qui demande le privilége d'assister au compte des votes de la paroisse Madison.

Le général Anderson—Cela vient trop tard. Le compte est fait.

Le gouv. Wells—Oui, c'est trop tard. Nous en avons fini avec ce compte.

Les retours de la paroisse Union sont apportés.

Anderson—Deux paquets envoyés par la malle. Timbré du 13 courant. Pas de protestation contre eux.

[illegible]—Je ne sais pas.

Les paquets sont ouverts et trouvés convenablement scellés et adressés sous serment.

Anderson — Electeurs présidentiels — Kellogg 84, tous les autres de Hayes, 84.

Pour les électeurs de Tilden.

McEnery	1465	DeBlanc	1465
St. Martin	1465	Seay	1465
Wickliffe	1464	Cobb	1465
Poché	1465	Kross	1465

Pour gouverneur, Packard 3, Nicholls 1506 voix.

Voyons les retours des polls. Prenez le poll 2 ou 3.

Kenner—Poll 2. McEnery 129.

Anderson—C'est juste.

Kenner—De Blanc 128, tous les autres 128. Nicholls 128.

Anderson—C'est juste. L'autre côté n'a rien. Donnez maintenant le poll 3.

Kenner—Le poll 3, McEnery 44.

Kenner—Wickliffe 44 et tous les autres le même nombre. Nicholls 44.

Anderson—C'est juste. Donnez le poll 7.

[illegible]—Pas de feuille de souche pour le poll 7.

Anderson—194. C'est l'ordinaire pour [illegible] de souche.

Kenner—Quel poll voulez-vous prendre maintenant ?

Anderson—Pas de feuilles de souche pour le No 7.

Kenner—Mais c'est 194 pour tous les électeurs de Tilden—194 pour Nicholls et et tous les officiers d'Etat.

Anderson—Tout cela est juste.

PAROISSE NATCHITOCHES.

14 polls—Les retours sont dans trois paquets séparés, dont l'un a été adressé au secrétaire d'Etat par la malle. Les paquets sont ouverts.

Wells—Voyez au relevé consolidé.

Anderson—Tout paraît régulier. Pas de contestation.

Pour les électeurs de Hayes—Kellogg 2009. Je suppose que c'est le chiffre auquel Mr Zacharie a fait allusion. Peter Joseph 1558, Sheldon et Marks 1558.

Maintenant pour les électeurs de Tilden—McEnery 1761, Wickliffe 1761. St. Martin 1582. Même erreur des deux côtés. Poché 1583, DeBlanc 1583, Seay 1761, Cobb 1582, Kross 1583. Pour gouverneur Packard 2004. Nicholls 1750. Les autres correspondent.

Wells—Voyez quelques polls.

Anderson—Prenez le poll 11.

Trumbull—Mais voici un autre paquet.

Anderson—Celui que nous avons devant nous maintenant a été adressé au secrétaire d'Etat.

Trumbull—Cela correspond il avec le relevé ?

Anderson—Prenez le poll 11. Voyez.

Trumbull—Le nombre est-il le même pour tous les électeurs de Hayes ?

Anderson—Voyez Kellogg.

Kenner—Kellogg 551, Burch 541, Levissee 542.

Anderson—Maintenant les autres électeurs.

Kenner—McEnery 173. Wickliffe et Seay 173.

Trumbull—Trois seulement ont voté des deux côtés. La feuille de souche accuse-t-elle la même chose ?

Anderson—Voyez maintenant la feuille No 11.

Kenner—McEnery 173. Wickliffe et Seay 173.

Anderson—Les républicains perdent 13 541 votes et les démocrates 173.

Mr Smith—Quelle est l'objection de Mr Zacharie sur ce point ?

Anderson—Il objecte en compte des votes s'il n'ont pas été donnés. Mais cela est inutile, attendu qu'il n'ont pas été transmis par le superviseur ni d'un côté ni de l'autre. Les Républicains n'ont pas compté 541 votes et les démocrates 173.

Je suppose que cela est arrivé parce qu'ils ont imprimé sur leurs tickets les noms de deux électeurs pour l'Etat et un pour le district.

Wells—Passez les retours au clerc—C'est tout juste et voyons la paroisse Carroll, Mr Abell.

Le clerc revient avec les retours de la paroisse Iberville.

Mr Casanave ouvre les paquets.

Anderson—Tout est dûment certifié et correct. Il y a ici un memorandum pour des votes perdus.

PAROISSE IBERVILLE.

Electeurs de Hays.	votes.	Electeurs de Tilden.	votes.
Kellogg	2297	McEnery	954
Burch	2297	Wickliffe	954
Joseph	1849	St Martin	951
Sheldon	1845	Poché	950
Marks	2250	DeBlanc	957
Levissee	1840	Seay	957
Brewster	1872	Cobb	948
Joffrion	1848	Kross	950

Wells—Prenez le poll 19 et voyez.

Anderson—Joseph 9, Sheldon 9, Joffrion 9.

Mr. Smith—Il a été suggéré par Mr. Zacharie que ces polls pourraient être vrai avec d'autres polls.

Anderson—Poll 8.—Ici, il y en a qui ont obtenu seulement 16 votes, Kellogg en a 36, Packard 2,383, Nicholls 965.

Smith—Kellogg 207, Burch 207, Joseph 170, Sheldon, 170, Marks 207, Levissee 170, Brewster et Joffrion 170. Tous les électeurs de Tilden 63.

Mr. Smith—C'est tout juste.

Wells—Que ferons-nous de ces votes isolés ?

Anderson—Renvoyez les à ceux qui les ont eus.

PAROISSES PLAQUEMINES.

Wells—Y a-t-il une protestation pour cette paroisse ?

Anderson—Electeurs de Hayes: Kellogg 1754, Burch 1753, Burch 1758, Joseph 1754, Sheldon 1753, Levissee 1754, Brewster 1758, Joffrion 1758.

Le clerc—C'est la seule protestation qui soit enregistrée.

Anderson—Electeurs de Tilden—McEnery 712, St. Martin 710, Wickliffe 712, Poché 711, DeBirne 712, Seay 712, Cobb 711, Kross 712.

Palmer—Tous les votes sur l'autre ticket sont-ils les mêmes ?

Anderson—C'est à peu près le même compte.

Pour gouverneur, Packard 1731, Nicholls 737.

Anderson — Tout cela paraît correct. Quelle est la protestation ?

Le clerc—La protestation est signée par Joseph Cozzy, Robt Hingle et Fontenelle.

Wells—C'est de l'intimidation.

Anderson—Quels sont les intimidés ?

Wells—Une paire de candidats, j'imagine.

Anderson—Il ne peut y avoir eu beaucoup d'intimidation, puisqu'un plein vote a été donné.

Trumbull—Cela est-il arrivé avec les retours.

Wells—Non. C'était enregistré le 21.

Trumbull—Est-il permis avec votre mode de procédure de recevoir des protestations après ?

Wells—Nous les recevons dans les 10 jours.

M. Stoughton—Y a-t-il une protestation à ce retour ?

Anderson—Oui, de trois personnes.

Il ouvre la boîte, on déchire l'enveloppe et y trouve nombre d'affidavits des citoyens de la paroisse. Ces affidavits disent que les gens n'ont pas pu voter, quand au contraire un plein vote a été donné.

Il y a eu 3516 votants. C'est le nombre des enregistrés. Il y a 5 hommes de couleur contre un blanc dans la paroisse.

M. Clark, du Kansas—L'enregistrement en 74 était de 1999 de couleur contre 399 blancs. Mais la population de couleur s'est considérablement augmentée en raison de l'extension de la culture du sucre et du riz.

Mr Smith—D'où vient cet enregistrement ?

Mr Clark—C'est un des pièges qui me l'a remis.

Anderson—Je pense qu'il a augmenté de 10 pour cent.

Mr Smith—Le vote a-t-il augmenté dans tout l'Etat ?

Anderson—Oui, il a dépassé 150,000. Les journaux disent 145,000.

M. Smith—La loi requiert que la protestation soit attachée au relevé consolidé.

Anderson—C'est ce que le comité du Congrès pense l'année dernière et il décida contre nous, mais le peuple, cette année, a soutenu le Bureau, en recevant des protestations après la réception des retours.

Anderson—Je suppose que nous pouvons ordonner que les retours soient compilés, et quand nous lirons les affidavits et les témoignages, nous déciderons alors si nous devons accepter comme correct le retour envoyés par le superviseur.

Mr Wells—C'est cela, et comme il est trop tard pour commencer l'affaire d'Est Baton Rouge, le Bureau s'ajourne à demain.

Sur la motion de Mr Anderson, la séance est levée et le Bureau ajourné à demain, (vendredi), à onze heures du matin.

Affaires d'élection.

Le comité républicain [illegible]

Le gouverneur Kellogg a fait les nominations suivantes: H. T. Vennard, [illegible] John Weber, shérif [illegible]

[illegible]

Total [illegible]

Encore les [illegible]

Il paraît que la [illegible]

L'enfant et le [illegible]

Les Drs. Mandeville et [illegible]

Quant à M. Levy, [illegible]

Vol.

Un vol de $30 a été commis [illegible]

Accident.

Mardi soir, vers minuit, [illegible]

Le colonie américaine [illegible] Dwight [illegible]

—Une révolution complète [illegible]

Un ingénieur militaire [illegible]

UN SUICIDE COMME ON EN VOIT PEU.—[illegible]

—Le sculpteur Perraud [illegible] M. Perraud était né à [illegible] 1819. *L'Adam*, le *Désespoir*, [illegible]

ARRIVÉS DE L'AMÉRIQUE.

[illegible]

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

LE DR. J. MATHIEU, HOMŒOPATHISTE.

Demande de cordonniers pour Galveston.

BERNARD ETTINGER,

Maison Ste Anne.

Mme GOILARD.

W. G. LYON & CO., GROCERS.

Le Dr Thos. S. BASTON.

CHAS. F. KELLS, E. VIET.

Fabrique de Chaussures [illegible] JOHN HANSEN.

ATTENTION

FAITES PAS ERREUR.

LA MAISON "PRIX FIXES"

C. LAZARD & CO, EST PRES AU COIN STE-ANNE ET LEVEE, Nos 213, 215 & 217, VIEILLE-LEVEE. En face du Marché Français.

CHIFFRES CONNUS.

C. LAZARD & CO.

A LOUER.

A vendre.

A louer.

LEON MEDAL, CONFISEUR.

H. A. PEYROUX, NOTAIRE PUBLIC.

L. GIROT.

J. MANDIN & CIE., NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, 67 rue Decatur - Nouvelle-Orléans.

GRAND VIN DE CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT

LIQUEUR, "L'Ermite de Bordeaux."

L'HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE

FAURE & MAILHO,

H. J. RIVET, PHARMACIEN-DROGUISTE. Importateur de Médicaments Patentés Français.

FINE WINES, COGNAC, OLIVE OIL. SEMONOUBET FRÈRES, F.S, BORDEAUX.

BERGIER & DE SMET, Sole Agents, 48 Decatur St.

HEBERT & CIE. 60 Rue de Chartres.

LIVRES D'ECOLE, PAPIER ECOLIER, PAPIER A LETTRES, REGISTRES.

ABONNEMENTS A TOUS LES JOURNAUX DE MODES. PAPIERS PEINTS.

Avis important aux consommateurs de Gaz ! RÉDUCTION DE PRIX. DE $3 50 A $2 75. V. VALLOIS.

Sirop Pectoral Balsamique de DUCONGE. A. CARRIÈRE.

AVIS.

Enseignement des langues anglaise et française.

ELKIN & CO.

Changement de local.

B. Hernsheim & Bro., TABACS et de CIGARES.

Avis spécial.

Tirages de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

PEYCHAUD & GARCIA.

Réparation de Pianos. J. PIFFAUT.

Avez-vous besoin d'argent ?

St-Bernard Coal Co., EARLINGTON, KY. W. S. CAMPBELL. No 22 de la rue Carondelet.

Charbon ! Charbon ! Charbon !

Wm. J. MONTAGNET, CHARBON, Pittsburg, Anthracite et Cannel.